

Flash-Info

Février 2026 N°173

Le mot du Maire

Chères Beaucetaines, chers Beaucetains,

Avant toutes choses, je tenais à vous dire combien j'ai apprécié le moment que nous avons passé ensemble lors de la cérémonie des vœux. Ces moments chaleureux et conviviaux ne suffiront pas à faire oublier ce déchainement mondial de bêtises (et je suis gentil), mais ils contribuent à rendre la vie de nos villages plus agréable et c'est bien l'essentiel.

Je tiens à vous convier à la dernière inauguration du mandat qui aura lieu le samedi 28 février à 11h place Castel Loup, concernant l'aménagement intérieur du village, avec sa borne qui plaît à beaucoup et déplaît à d'autres mais qui a au moins l'avantage de faire ralentir les véhicules à la porte Coste Chaude. Je vous garantis que des véhicules passaient beaucoup trop vite devant la porte de la mairie et les deux entrées des maisons en face.



Mme LE FALHER du Syndicat mixte Forestier (photo ci-contre) va passer partout dans la commune afin de préparer le porter à connaissance sur les Obligations Légales de

Débroussaillage (OLD). Toutes les maisons

**Assemblée Générale des Caladaïres
du Beaucet le vendredi 13 février
à 18h chez Emmanuel**

ETAT CIVIL :

Naissances :

- ⇒ MICHAUX jean né le 14/03/2025
- ⇒ GROS Maïa née le 16/05/2025
- ⇒ 1 autre naissance sur la commune en 2025

Mariages :

- ⇒ GROS Guillaume et COQUIDÉ Juliette le 01/02/25
- ⇒ BEAUCOUSIN Benoît et GINER Jennifer le 10/05/25
- ⇒ MINJOLLET Sylvain et PEDERSOLI Clara le 30/05/25
- ⇒ PALERMO Enzo et DE OLIVEIRA LISBOA Isabela 12/07/25
- ⇒ ENCINAS Sébastien et GENNET Caroline le 23/08/25
- ⇒ 1 autre mariage sur la commune en 2025

Décès :

- ⇒ FERRAND Michel décédé le 30/01/2025
- ⇒ JEAN Pierre décédé le 19/08/2025
- ⇒ 3 autres décès sur la commune en 2025



concernées (très nombreuses sur la commune) par ces OLD se verront remettre un document explicatif avec le périmètre de débroussaillage obligatoire. Dans un deuxième temps une visite de contrôle et de rappel sera faite. J'espère que nous n'aurons pas à aller jusqu'à la coercition pour faire respecter ces obligations. Je vous rappelle que la meilleure défense contre l'incendie est le débroussaillage et que la reconstruction de maisons détruites par un incendie de forêt où les OLD n'auraient pas été respectées risque d'être compromise.

Certes c'est contraignant mais cela peut sauver des vies et pouvoir habiter auprès de la nature à beaucoup d'avantages, mais aussi quelques inconvénients.

Bien amicalement à vous tous

François ILLE, Maire

Inauguration du centre village

S
A
M
E
D
I

2
8

F
E
V
R
I
E
R



à 11h place Castel Loup

ELECTIONS 2026

1- INSCRIPTIONS sur les LISTES ELECTORALES :

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles en ligne jusqu'au 4 février 2026 et en Mairie jusqu'au 6 février 2026.

2- FIN du PANACHAGE

La loi du 21 mai 2025 a mis fin au panachage dans les communes de moins de 1000 habitants ainsi les candidats doivent se présenter sur les listes complètes sans possibilité pour les électeurs de les modifier le jour du scrutin (rayer, ajouter des noms sur les bulletins).

ATTENTION AU MONOXYDE DE CARBONE !

Le monoxyde de carbone, appelé aussi « CO » est un gaz particulièrement dangereux.

Quand on le respire, il prend la place de l'oxygène : il est asphyxiant. Il est très difficile à détecter : il ne se voit pas (gaz incolore) et ne sent rien (gaz inodore).

Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire

fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

La majorité des Français équipés de ces appareils ne sont pourtant pas conscients d'avoir à leur domicile des équipements susceptibles d'émettre du CO.

Environ huit intoxications au CO sur dix ont lieu de manière accidentelle dans l'habitat.

Il existe des gestes simples pour éviter ces accidents qui touche chaque année plus d'un million de foyers causant une centaine de décès.

Lors de l'intervention par un professionnel (plombier, chauffagiste, ramoneur) :

- Demandez-lui une attestation d'entretien de votre appareil ;
- lors de l'installation de la chaudière au gaz, demandez-lui une attestation de conformité.

Pour en savoir plus :

Site du ministère chargé de la santé.

Site de santé publique France.

Quelles sont les symptômes en cas d'intoxication ?

Il va dans les poumons.



On a mal à la tête.

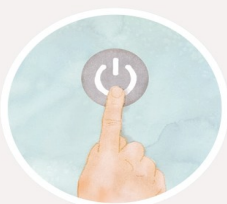


On a envie de vomir.

Que faire si on soupçonne une intoxication ?



Ouvrez les fenêtres et les portes.



Arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson.



Sortez de chez vous.



Appelez les secours.

18
Sapeurs-pompiers.

112
numéro d'urgence depuis un portable.

114
Secours personnes sourdes et malentendantes (SMS/Fax).

Comment prévenir les intoxications

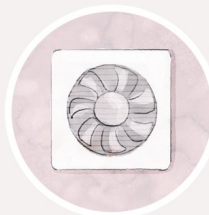
au monoxyde de carbone ?

Avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage par un professionnel qualifié.



Placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue...



Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion (ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu).

Veiller à une aération et une ventilation correcte des lieux et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air.

Utiliser un chauffage d'appoint au maximum deux heures de suite.

COMME UNE MAISON

Nouvelle Année ... nouvelle Adhésion !

Pensez à renouveler votre adhésion à l'association. Vous pourrez le faire en venant à l'AG. Sinon, rendez-vous à la salle Antonella, remplissez vos coordonnées dans le cahier (onglet Adhésions), notez dans le cahier de caisse ce que vous versez, et mettez les sous dans la caisse ... c'est toujours à prix libre.



UNE ÉPICERIE ASSOCIATIVE



UN LIEU DE CONVIVIALITÉ ET DE PARTAGES



UN ESPACE BUREAUTIQUE



DES ÉVÉNEMENTS PÉRIODIQUES



Samedi 7 et 21 février, 9h-12h: Kfé O chaud

Thé, café, tartines, papote, toujours des moments de partage et de convivialité.

Dimanche 8 février 16h: AG de l'association

Rendez-vous à la salle Antonella pour tous les adhérents. A l'issue de l'AG nous partagerons la galette des rois.

Samedi 14 février: Atelier de magie

Le magicien revient, mais cette fois pour un atelier de magie pour petits (minimum 10 ans) et grands. Il reste quelques places, **inscrivez-vous** par mail !

Jeudi 26 février: Soirée Karaoké & Pizza

C'est l'occasion parfaite pour se détendre, chanter, partager un bon moment autour de pizzas que chacun achètera au pizzaiolo du Beaucet. Fan de karaoké ou juste pour profiter de l'ambiance, avec ou sans enfants, vous êtes les bienvenus **dès 19h à la salle Antonella !**

CONTACT@COMMEUNE MAISON.FR

Les pièges à frelons sont arrivés

Les pièges à frelons sont arrivés en Mairie.

Vous pouvez venir, en mairie, dès maintenant, pour vous en procurer. Attention ! Il y en a très peu : premier arrivé, premier servi.

Flash info Parution mensuelle
Mairie de Le Beaucet
7, rue Coste Chaude
84210 LE BEAUCET
Tél: 04.90.66.00.23
mail : mairie@lebeaucet.com

Site: www.lebeaucet.com
Direction de la publication :
Le Maire
Conception-Réalisation-
Impression : Mairie
Tirage: 230 exemplaires